



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018 À 20H30**

L'an deux mille dix-huit,

Le vingt-six novembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Karel KURZWEIL, Christian GHEZ, Michel MOREAU, Elisabeth CHAPPEY, Dominique GERBERT, Christophe GOETHALS, Isabelle TRAPPIER, Pierre VEZY, Anne HEINKELE, Grégory DUTREVY, Camilla BURG, Agathe SCARDILLI, Carla MARTINS, Thomas BATIGNE, Christian PERROUD, Muriel MAZARS-FERRARONE, Jean-Marie CHAZAL

Absents ayant donné pouvoir conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités territoriales :

Muriel DEGAVRE à Karine DUBOIS
Anne GUINAMARD à Axel FAIVRE
Bertrand CHANZY à Christian PERROUD
Marie-Pierre DRAIN à Muriel MAZARS-FERRARONE

Absents n'ayant pas donné pouvoir :

Capucine DESBOIS

Secrétaire de séance : Thomas BATIGNE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

- A) Approbation des procès-verbaux des séances du 28 juin et 27 septembre 2018.
- B) Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°40 : Contrat de cession présenté par l'association « Créa'cirque » pour la représentation du spectacle de Pascal Rousseau « Titi tombe, Titi tombe pas »

N°41 : Avenant financier et technique n°1 au marché de travaux visant le ravalement d'une partie des façades et presbytère, d'une partie attenante au presbytère et la restauration de linteaux sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°42 : Marché de location des illuminations de Noël de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche



N°43 : Contrat de cession présenté par la compagnie de l'éléphant pour la représentation du spectacle « Qui veut la peau de la petite souris »

N°44 : Convention relative au remboursement des honoraires des médecins de la commission de réforme et du comité médical interdépartemental et des expertises médicales

N°45 : Convention de 4 formations avec l'organisme SOFIS

N°46 : Avenant financier et technique n°2 au marché de travaux visant le ravalement d'une partie des façades du presbytère, d'une partie attenante au presbytère et la restauration de linteaux sur la commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°47 : Convention de formation avec l'organisme SOFIS

N°48 : Convention de formation avec l'AIDIL

N°49 : Attribution de chèques cadeaux aux enfants du personnel municipal

C) Délibérations :

N° 2018-11/56 : Autorisation de signer le marché d'assurances statutaires en application du contrat groupe CIG

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Saint-Nom-la-Bretèche par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire,

DECIDE d'adhérer, à compter du 1^{er} Janvier 2019, au contrat d'assurance groupe (2019-2022) et jusqu'au 31 décembre 2022 pour les agents CNRACL pour les risques décès, accident du travail, longue maladie/longue durée, maternité, au taux de 5,50 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus), en optant pour les garanties suivantes :

DESIGNATION DES RISQUES	CONTRAT ACTUEL du 1/1/2015 au 31/12/2018		PROPOSITION du 1/1/2019 au 31/12/2022	
	FRANCHISES	TAUX	FRANCHISES	TAUX
Décès	Sans franchise	0,18%	Sans franchise	0,15%
Accident de service et maladies professionnelles	0 jour fixe	0,97%	0 jour fixe	2,25%
Longue maladie, longue durée, invalidité, disponibilité	90 jours fixes	2,84%	90 jours fixes	2,55%
Maternité / Adoption	10 jours fixes	0,35%	10 jours fixes	0,55 %
Revalorisation de calcul du capital décès au 01/01/2016 : de 0,18 % à 0,15%		4,34% -0,03%		
TAUX		4,31 %		5,50 %

PREND ACTE que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

AUTORISE le Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe et tout avenant y afférant sur la durée du contrat,

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

N° 2018-11/57 : Revalorisation des loyers communaux 2018-2019 – Abroge et remplace la délibération du 26/09/2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE MOINS UNE VOIX CONTRE (Mme DRAIN),

ABROGE la délibération 2018-09/49,

DECIDE de la revalorisation des loyers des logements communaux au 1^{er} octobre 2018 comme suit (loyers arrondis à l'euro le plus proche) :

Adresse du logement	Type	Loyer hors charges au 01/10/2017	Loyers actualisés au 01/10/2018	Loyers au 01/10/2018 (arrondi)
10 route de Saint Germain – logement N° 1	F2	421 €	649,20 €	649 €
10 route de Saint Germain - logement N° 2	F3	887 €	898,08 €	898 €
10 route de Saint Germain – logement N° 3	F2	725 €	734,06 €	734 €
10 route de Saint Germain - logement N° 4	F5	1 310 €	1 326,37 €	1 326 €
10 route de Saint Germain – logement N° 5	F4	1 189 €	1 203,86 €	1 204 €
10 route de Saint Germain – logement N° 6	F2	655 €	663,18 €	663 €
9 route des deux croix – RDC droit	F3	786 €	795,82 €	796 €
9 route des deux croix – 1 ^{er} étage G	F3	756 €	765,45 €	765 €
9 route des deux croix – 1 ^{er} étage D	F4	907 €	918,33 €	918 €

4 place de l'Europe	F4	1 259 €	1 274,73 €	1 275 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	584 €	591,30 €	591 €
6 rue du Clos de la Motte	F3	584 €	591,30 €	591 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F3	605 €	612,56 €	613 €
4 chemin de l'Abreuvoir	F2	403 €	408,03 €	408 €
3 place Henri Hamel	F2	756 €	765,45 €	765 €
2bis avenue des Platanes, lot n° 155	F3	838 €	848,47 €	848 €
2bis avenue des Platanes, lot n° 156	F3	840 €	850,52 €	851 €

N° 2018-111 / 58 : Recensement général de la population – rémunération des agents recenseurs et coordonnateurs

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de désigner un agent de la commune coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, et de désigner un adjoint coordonnateur d'enquête pour aider à la réalisation des opérations de recensement.

PRECISE que le coordonnateur et son adjoint bénéficieront d'une augmentation à raison de 650€ bruts correspondant aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) par agent versée en une seule fois à la clôture des opérations de recensement.

DECIDE la création de 11 emplois de non titulaires à temps non complet en application de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

PRECISE que les agents recenseurs sont recrutés pour la période allant du 7 janvier 2019 au 16 février 2019 inclus. Ils seront chargés, sous l'autorité des coordonnateurs, de déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet, collecter les questionnaires papiers complétés par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser ces questionnaires recueillis conformément aux concepts et aux règles du recensement établis par l'INSEE.

APPROUVE la rémunération des agents de la manière suivante :

- 3€ par feuille de logement
- 20€ par séance de formation
- 30€ pour la tournée de reconnaissance
- 50€ de forfait de déplacement et téléphone

Les agents recenseurs sont susceptibles de recevoir une prime de satisfaction lorsque le nombre de logements enquêtés est au moins égal à 90% du nombre de logements situés au sein de leur district. La prime de satisfaction est égale à 15% du montant lié aux feuilles de logement collectées.

N° 2018-11/59 : Indemnité de conseils allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE de ne pas allouer l'indemnité de conseil à Monsieur Franck ABBAL, Trésorier de Maule au titre de l'année 2018.

N° 2018-11/60 : Décision modificative n°3 – Budget communal exercice 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative numéro telle que détaillé :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	412,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	412,00 €	0,00 €	0,00 €
D-021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €			412,00 €
TOTAL D 021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €			412,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	412,00 €	0,00 €	412,00 €
FONCTIONNEMENT				
D-65548 : Autres contributions	412,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL R 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	412,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	412,00 €		
TOTAL D 023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	412,00 €		
Total INVESTISSEMENT	412,00 €	412,00 €	0,00 €	0,00 €

N° 2018-11/61 : Décision modificative n°2 – Budget assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APROUVE la décision modificative numéro n°2 telle que détaillé :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	40,00 €			
TOTAL D 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	40,00 €			0,00 €
Total INVESTISSEMENT	40,00 €	40,00 €	0,00 €	0,00 €

N° 2018-11/62 : Admissions en non-valeur – Budget communal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DÉCIDE d'admettre les présentes créances en non-valeur et d'émettre un mandat pour régulariser ces sommes.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer cette dépense pour le compte de la commune.

N° 2018-11/63 : Avances sur investissement pour l'exercice 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019, selon l'affectation ci-dessous :

Budget communal

Affectation des crédits	BP 2018	Ouverture de crédits 2019
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	172 450,00 €	43 112,50 €
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	599 380,00 €	149 845,00 €
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	370 000,00 €	92 500,00 €
CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT	1 748 134,30 €	437 033,58 €
TOTAL	2 889 964,30 €	722 491,08 €

Budget assainissement

Affectation des crédits	BP 2018	Ouverture de crédits 2019
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 189,36 €	8797,34
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	127 342,12 €	31835,53
TOTAL	162 531,48 €	40 632,87 €

N° 2018-11/64 : Promesse de bail à réhabilitation pour un logement sis 30 rue Charles de Gaulle avec l'association SNL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Bertrand CHANZY ne prend pas part au vote

AUTORISE Monsieur le Maire à signer promesse de bail à réhabilitation pour une durée de 25 ans, en vue de permettre la réalisation de l'opération consistant à confier à l'association Solidarités Nouvelles pour le logement (SNL) la réhabilitation du bâtiment sis 30 rue Charles de Gaulle, pour la création et la gestion d'un logement très social.

N° 2018-11/65 : Acte de notoriété acquisitive au profit de la commune pour un terrain sis chemin du Pré de Launay

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive à intervenir qui sera adressé par l'étude notariale de Maître TYL, basée 16 rue Pasteur 78450 VILLEPREUX,

N° 2018-11/66 : Remise de la distinction honorifique de citoyen d'honneur de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE MOINS UNE ABSTENTION (Mme DRAIN),

AUTORISE M. le Maire à remettre la distinction honorifique de citoyen d'honneur à Madame Cécile EDEL-LATOS pour son implication au sein du conservatoire et la création d'un concours international de piano.

N° 2018-11/67 : Modifications des statuts de la CCGM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE la modification des statuts de la Communauté de communes Gally Mauldre annexés à la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera adressée à la Communauté de Communes Gally Mauldre.

N° 2018-11/68 : Rapport d'activité 2017 - SIDECOM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2017 du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication (SIDECOM).

N° 2018-11/69 : Rapport d'activité 2017 – SIVOM de Saint-Germain-en-Laye

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2017 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM).

N° 2018-11/70 : Rapport d'activité 2017 – SEY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2017 du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY).

N° 2018-11/71 : Rapport d'activité 2017 – SIAVGO

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2017 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO).

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 30 novembre 2018

Affiché le 4 décembre 2018.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre

Gilles STUDNIA



